



Avenant au contrat de travail

Par **cgfe**, le **20/05/2008** à **19:52**

Bonjour,

je travaille actuellement sur marseille en tant que comptable pour un grand promoteur immobilier. La direction a décider de remonter que la comptabilité au siège (paris) et de re-affecter le personnel comptable

je précise que je n'ai pas de clause de mobilité dans mon contrat.

On me propose de basculer du service comptable au service commercial (administration des ventes). Un avenant ma été adressé , mais celui-ci ne me convient pas. Nous sommes le 20/05/2008 et l'avenant précise un transfert de service au 01/06/2008

Que peut-il arriver si je ne signe pas cet avenant ?

En absence d'inquietude de mes supérieurs quant à la signature ou pas de cet avenant dois-je accepter de commencer le poste tout en ayant toujours pas signé mon avenant?

Quels sont tous les risques ou et les solutions ?

vous en remerciant ...